

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Structures administratives

Question écrite n° 9354

Texte de la question

M Arnaud Lepercq attire l'attention de Mme le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur la situation des centres techniques regionaux de la consommation. Ces centres, qui permettent de reguler le jeu du marche, ont peu de moyens techniques mis a leur disposition et voient chaque annee l'emploi de leurs salaries menace. Aussi, il lui demande s'il est dans ses intentions de donner aux CTRC un financement qui soit suffisant et non aleatoire.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le releve l'honorable parlementaire, l'action des centres techniques regionaux de la consommation (CTRC) est un soutien technique efficace pour les organisations de consommateurs et leurs militants lorsque ces centres regroupent toutes les associations de la region. Le Gouvernement est donc preoccupe par l'avenir de ces organismes et leurs ressources financieres. Sur un plan plus general, le college des organisations de consommateurs du Conseil national de la consommation a engage une reflexion sur l'ensemble des structures de representation des consommateurs. Le mandat confie a ce groupe porte notamment sur l'inventaire des besoins des organisations de consommateurs en matiere de formation, d'accomplissement des missions techniques, juridiques et economiques et les moyens d'assurer leur propre developpement, ainsi que l'etat, le bilan et les propositions d'avenir concernant les moyens de financement autorisant la realisation des objectifs degages. Il convient de rappeler que les difficultes rencontrees par les centres techniques regionaux de la consommation ont pour origine la diminution drastique des credits inscrits dans les budgets de 1987 et 1988, presentes par le Gouvernement d'alors. La loi de finances pour 1989 (avec une augmentation importante des credits destines aux associations de consommateurs) a permis de retablir ces concours aux niveaux inscrits en francs courants au budget de 1986. En ce qui concerne les CTRC le montant des credits budgetaires qui leur sont destines, s'eleve a 12,5 millions de francs, en augmentation de plus de 10 p 100 par rapport a 1988. Conscient des difficultes evoquees par l'honorable parlementaire, le Gouvernement etudie un dispositif de financement stable au benefice de l'ensemble du mouvement consommateur.

Données clés

Auteur: M. Lepercq Arnaud

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9354 Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : consommation Ministère attributaire : consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 685